

MINISTÈRE DES ARMÉES



**DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ARMEMENT**

DIRECTION DES OPERATIONS

Service des achats d'armement

Paris, le **05 MARS 2020**

N° DGA01120004085

DECISION

*Affaire suivie par :
Oriane SENENTE
Tél.: 0988689865*

portant délégation de signature particulière

Le chef du service des achats d'armement

- VU :** Le Décret n°2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics et le Décret n°2004-16 du 7 janvier 2004 pris en application de l'article 4 du code des marchés publics et concernant certains marchés publics passés pour les besoins de la défense ;
- VU :** Le décret 2009-1180 du 5 octobre 2009 modifié fixant les attributions et l'organisation de la direction générale de l'armement ;
- VU :** L'arrêté du 22 juin 2007, modifié portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale, signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense ;
- VU :** L'instruction S-ACH n°0029 relative aux principes de délégation pour les marchés publics (actes initiaux et actes d'exécution) du service des achats d'armement (S2A) de la direction des opérations.

Décide :

L'ICETA Olivier PEPIN, autorité signataire de marchés, a délégué pour signer en mon nom, l'avenant (et actes liés) suivant :

Avenant n°8 ayant pour objet : « Fourniture et stockage d'ébauchés forgés pour corps d'obus de 100 mm, 120 mm et 155 mm, et mise à jour de clauses administratives » au marché n°2011 92 0009 ayant pour objet : « Développement, qualification et production de munitions de gros calibres »;

Cette délégué prend fin en cas de disparition de la fonction en vertu de laquelle la personne a reçu délégué.

Cette délégué n'est pas subdélégué.

L'ingénieur général de l'armement,
Thierry PERARD
Chef du Service des achats d'armement
Original signé